

STRATEGIE D'INTERVENTION REGIONALE DU FSE 2007/2013

Les éléments de stratégie régionale décrits ci-dessous sont le fruit de plusieurs éléments :

- Du cadre imposé, s'agissant d'un programme national, tant par le CRSN que par les circulaires de la DGEFP du 20 avril et du 23 juin 2006,
- Du diagnostic régional conduit par Pierre DELFAUD,
- D'une large concertation réalisée sous trois formes :
 - plusieurs réunions « plénières » dans une configuration proche de celle du comité de pilotage de l'objectif 3, comportant une cinquantaine de participants,
 - plusieurs réunions d'un groupe restreint composé de volontaires issus du groupe précédent : Conseil régional, Conseil général de la Gironde, Chambre régionale de l'agriculture, Chambre régionale de commerce et d'industrie, ville de Bordeaux, AFPA, DRTEFP et SGAR,
 - une quinzaine de contributions écrites de plusieurs partenaires.

L'ensemble de cette concertation a, en outre, pu s'appuyer sur l'espace collaboratif : www.aquitaine.gouv.fr qui a permis de suivre l'évolution de la concertation tant pour le FSE que le FEDER et le FEADER.

- Des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'actuel programme, notamment sur ce qui a donné des résultats positifs,
- Des moyens financiers alloués en très sensible diminution par rapport à ceux dont nous disposions dans le précédent programme ; cette baisse doit être analysée à trois niveaux :
 - un montant de 159 M€ pour le programme FSE 2007/2013 en Aquitaine contre 260 M€ sur le programme qui s'achève,
 - si l'on ramène la réflexion sur une tranche annuelle de financement, cela signifie que nous allons pouvoir mobiliser 22,7 M€ à comparer à 55 M€ qui ont été mobilisés sur notre région en 2005. En effet, le programme qui s'achève a connu une forte montée en puissance sur la durée et la faible consommation du début a largement été compensée sur la fin, habituant ainsi les partenaires à des disponibilités en moyens communautaires importantes,

- Enfin, ce programme accentue la tendance de déconcentration de la gestion du FSE déjà enregistrée sur l'actuel programme : 2/3 des moyens du programme actuel étaient déjà déconcentrés ; sur le futur programme, plus de 80% des crédits seront désormais gérés en région. Cela se traduit par l'arrivée de nouveaux partenaires qui jusque là mobilisaient du FSE au niveau national et qui sont désormais invités à le faire au niveau régional : il s'agit notamment de l'ANPE et partiellement de l'AFPA,
- De l'obligation de consacrer au moins 80% des crédits aux trois premières priorités et d'affecter 4% à l'assistance technique.
- De limiter les subventions globales à 60% de l'enveloppe en préservant la faculté aux Conseils régionaux et généraux de gérer effectivement, sous cette forme, jusqu'à 40% des moyens régionaux.

S'agissant d'un nouveau programme, et dans ce cadre budgétaire contraint, cela conduit donc à concentrer l'intervention du FSE sur quelques projets jugés prioritaires en tentant de ne pas « casser » les dynamiques qui ont été mises en œuvre grâce aux moyens disponibles sur le programme qui s'achève.

Priorité 1

Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques

1.1 - Anticiper et gérer les mutations économiques :

Notre région est sujette à de nouvelles concurrences et délocalisations qui peuvent rendre vulnérables nos PME, voire de gros établissements ; pour y faire face, il est envisagé d'agir dans deux directions :

-l'anticipation des changements économiques (**volet préventif**), en dotant les partenaires institutionnels et sociaux économiques des outils d'analyse en matière d'emploi et de formation.

-l'accompagnement de la mobilité et du reclassement des salariés (**volet curatif**), en mobilisant le FSE dans un cadre partenarial en concertation avec les acteurs territoriaux d'une zone ou d'un bassin d'emploi en reconversion ou redynamisation suite aux difficultés rencontrées par une grande entreprise, ses co-traitants ou par un secteur d'activité fragilisé. Les outils utilisés seront autant des actions structurelles que des chèques individualisés de formation.

1.2 - Agir sur le développement des compétences :

L'Aquitaine se caractérise par une sur-représentation des petites entreprises lesquelles n'ont pas souvent les moyens de mener à bien une réflexion stratégique de la gestion de leurs ressources humaines. Au niveau du salarié, une démarche de reconnaissance ou d'accroissement de ses compétences n'est pas toujours chose aisée, aussi, il est envisagé :

-l'**accompagnement individuel** de PME faiblement structurées (effectif inférieur à 50 salariés) dans leur démarche de Gestion des Ressources Humaines en lien avec leur organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). Seules les entreprises engagées dans un processus de réflexion globale nécessitant un accompagnement spécifique sont visées par la mesure. Ce processus comprendra notamment une ingénierie amont, un appui de l'encadrement, la formation des salariés (y compris des dirigeants) ainsi qu'une évaluation. Il s'agit d'apporter aux entreprises éligibles un service de proximité complet et suffisamment réactif pour répondre aux besoins que l'ingénierie fera apparaître au cas par cas.

Les démarches intégrant la problématique du vieillissement actif (accès à la formation des salariés de plus de 45 ans, certification des compétences, évolution de poste en vue d'un prolongement de la vie active) et celles concourant à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes feront l'objet d'une attention particulière.

Complémentarité avec le FEADER : le FSE sera mobilisé pour l'accompagnement individuel d'entreprises (y compris du secteur agricole) au

cas par cas tel que proposé ci-dessus, le FEADER étant plus adapté au cofinancement des sessions proposées par l'offre de formation en réponse aux thématiques qui lui sont propres.

-l'**accompagnement de l'individualisation** des pratiques de formation et de reconnaissance des acquis (CIF, VAE, bilans de compétences) en particulier en faveur du public féminin

1.3 - **Formation tout au long de la vie** :

La formation, qu'elle soit alternée ou continue représente l'avenir de nos emplois et de nos entreprises. Pourtant, elle nécessite certaines inflexions tendant soit à en augmenter le nombre de bénéficiaires, soit à s'assurer qu'elle profite réellement à tous. Dans cette perspective, les actions suivantes sont prévues :

- **le développement de l'apprentissage** : avec l'appui du FSE, sur le programme actuel, le Conseil régional a entrepris une démarche de qualité s'appuyant notamment sur l'individualisation des parcours des apprentis. Parallèlement, la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale s'est traduite par la signature d'un contrat d'objectif et de moyens entre l'Etat et la Région visant à une augmentation de 40% en cinq ans de l'effectif des apprentis. Cet objectif quantitatif ne sera atteint qu'avec la poursuite des efforts entrepris en matière de qualité de l'alternance (notamment comment mieux associer l'entreprise dans cette démarche) et au renforcement de la mixité des voies de formation.

- **des actions de formation ciblées sur les salariés de PME** (effectif inférieur à 250 salariés) inscrits dans des opérations collectives mises en œuvre par les OPCA en articulation avec les contrats d'objectifs Etat/Région/ Branches. Ces actions devront uniquement comprendre les salariés de bas niveau de qualification (niveau IV et inférieur) avec une attention particulière pour le public salarié féminin. Les démarches de VAE seront privilégiées pour les salariés dépourvus de qualification notamment dans le secteur des services à la personne. De même, les actions de lutte contre l'illettrisme seront priorisées.

- **des actions de formation** développées, en complémentarité avec le FEDER, pour tout type de public en lien avec les **pôles de compétitivité**.

- **des programmes de formation** destinés, en complémentarité avec le FEDER et le FEADER (lesquels interviendraient en priorité sur l'animation et la sensibilisation des structures relais sur ces questions), à la prise en compte par les professionnels des enjeux du **développement durable** (éco-construction, gestion des ressources naturelles, protection du patrimoine...) notamment dans le secteur artisanal.

- **des actions de formation aux TIC** destinées, en complémentarité avec le FEDER (qui se situerait plus sur l'accompagnement initial des processus), à développer le e-commerce dans les PME et à adapter les professionnels aux

évolutions technologiques et, plus généralement, à partager leurs connaissances dans les domaines de la production et de la commercialisation.

1.4 - **Création d'activité et esprit d'entreprise** :

Les créations d'entreprise participent largement au dynamisme d'un territoire ; de ce point de vue notre région se situe légèrement au dessus de la moyenne nationale ; toutefois, des efforts doivent être réalisés pour bien ouvrir ce champs à un public large et pas seulement à ceux qui ont plus d'atout pour réussir.

Ainsi, en complémentarité avec le FEDER notamment dans sa dimension entreprise innovante, le FSE sera exclusivement mobilisé pour :

- le cofinancement des actions mises en œuvre au sein des réseaux d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprises en particulier en faveur des publics en difficulté. Une attention particulière sera portée aux initiatives à l'égard du public féminin, ainsi qu'aux formes d'entreprises relevant de l'économie sociale,

- la professionnalisation des réseaux de création d'activité.

Priorité 2

Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

2.1 - **Modernisation du service public de l'emploi pour une meilleure efficacité du fonctionnement du marché du travail.**

Certes, la situation de l'emploi s'est améliorée en Aquitaine au point de revenir au niveau du taux de chômage national ; il convient toutefois de rester vigilant tout particulièrement vis-à-vis des publics qui pourraient, si rien n'était fait en leur faveur, très vite sombrer dans des situations très difficiles. Ceci doit se faire en cohérence avec la réalité de notre marché de l'emploi. Les actions suivantes auraient donc cette vocation :

- **l'amélioration du suivi personnalisé et de l'accompagnement** des demandeurs d'emploi non indemnisés ou bénéficiaires de minima sociaux par le moyen d'ateliers de l'ANPE, d'évaluations de compétences et aptitudes, de l'accompagnement renforcé pour l'élaboration du parcours ainsi que pour la recherche et le maintien dans l'emploi. Il s'agit là de maintenir l'égalité de traitement des demandeurs d'emploi indemnisés ou non.

- **l'accompagnement socio professionnel des demandeurs d'emploi** rencontrant des difficultés d'ordre social et personnel à retrouver un emploi, en

les aidant, par un suivi et un accompagnement jusqu'au maintien dans l'emploi.

- Une attention particulière portée aux **secteurs en tension** par des actions d'orientation visant à la consolidation des parcours de formation mais aussi par l'accueil en formation qualifiante des jeunes sans qualification et des demandeurs d'emploi de longue durée, dans ces secteurs là.

2.2 - Développement des politiques actives du marché du travail pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et le développement de leur mobilité.

- **la formation**, dans le cadre du programme régional de formation, demeurera l'un des outils privilégié d'accès et/ou de retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi ; parmi ceux-ci, seront privilégiés : les jeunes sans qualification ou ceux n'ayant pas de compétences professionnelles permettant leur insertion, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les femmes et les publics victimes de toutes discrimination.

Parmi les secteurs sur lesquels porteront ces formations, seront privilégiés ceux des soins à la personne, le bâtiment et les travaux publics, certains secteurs de l'industrie et plus généralement tout autre secteur qui pourraient être identifiés comme porteur.

2.3 - Accès et la participation durable des femmes au marché du travail

Notre région se caractérise par une part du chômage féminin parmi les demandeurs d'emploi de 4 points supérieurs à la moyenne nationale, cette situation qui n'est pas nouvelle a connu ces derniers mois une très légère amélioration ; cependant la situation demeure préoccupante c'est pourquoi une action particulière devra être menée sur cette question :

- la **sécurisation de l'insertion dans l'emploi des femmes** en facilitant l'articulation vie professionnelle, vie familiale et professionnalisation. Ces mesures s'adresseront aux femmes en difficulté, demandeuses d'emploi non indemnisées au titre de l'assurance chômage ou bénéficiaires de minima sociaux.

Priorité 3

Inclusion sociale et lutte contre les discriminations

3.1 Retour à l'emploi des jeunes et des adultes en difficulté sociales et professionnelles et des bénéficiaires des minima sociaux :

Les difficultés d'insertion professionnelle se cumulent souvent avec des difficultés sociales au point que les réponses classiques aux seules questions d'insertion professionnelles sont souvent insuffisantes ; il convient là de prévoir des actions offrant aux bénéficiaires une solution globale, sur la durée et adaptée à la situation propre à chacun :

- **Des actions visant à assurer l'égalité des chances aux demandeurs d'emploi les plus défavorisés** en leur proposant des parcours incluant des périodes de reprise d'activités, de travail sur le projet, de pré professionnalisation et des actions d'orientation visant à la consolidation des parcours de formation. Ces actions s'adresseront prioritairement aux jeunes et adultes issus des zones urbaines sensibles, mais aussi aux travailleurs handicapés.
- la poursuite du travail mené par le réseau aquitain des **missions locales** en ciblant des actions, qui, cofinancées par le FSE, s'adresseront aux jeunes rencontrant des difficultés particulière d'insertion.
- Le réseau des **ateliers de pédagogie personnalisée**, compte tenu de sa présence territoriale de proximité mais aussi de sa capacité à apporter des réponses individualisées, notamment pour des personnes de faible niveau, sera mobilisé en faveur des publics les plus en difficulté.
- les structures de **l'insertion par l'activité économique**, par leur capacité à jouer un rôle d'interfaçage entre les mondes de l'insertion et de l'économique, contribueront à cet objectif de retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

3.2 Appui des publics confrontés à des difficultés particulières :

Il s'agit là d'apporter des réponses à des publics qui, bien que dans des situations très différentes : publics sous main de justice, en situation d'illettrisme ou handicapés, nécessitent des réponses appropriées :

- **Des actions de formation à destination des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.** 18 000 jeunes sont suivis chaque année, en Aquitaine, au titre de mesures administratives et judiciaires et ces chiffres sont en évolution constante. Dans le cadre des missions de la PJJ, l'accent est mis tout particulièrement sur l'insertion professionnelle. Avec l'appui du FSE, il s'agira de proposer à certains d'entre eux une formation professionnelle, avec pour ambition de réinscrire le plus grand nombre dans des dispositifs de droit commun. Ces actions devront prévoir des activités supports à une évolution globale du jeune tant sur les dimensions sociales (savoir être, mobilité géographique) que sur les dimensions professionnelles (acquisition et ou amélioration des apprentissages nécessaires à l'adaptation aux conditions de travail, compétences professionnelles nécessaires pour l'accès à une emploi....).

- La région Aquitaine compte 9 établissements pénitentiaires (3 centres de détention et 6 maisons d'arrêt) qui accueillent plus de 2500 détenus. **La formation des détenus** représente le meilleur moyen d'éviter ou tout au moins de limiter la récidive. A cet effet, il est créé une plate forme pluri disciplinaire permettant le développement de l'emploi et de la qualification dans les secteurs porteurs en déficit de main d'œuvre. Face à l'hétérogénéité des publics accueillis, il convient de mettre en place un parcours global allant du milieu fermé jusqu'au milieu ouvert. Une attention particulière sera portée aux actions se concrétisant par des qualifications ou des validations reconnues.

- Face au constat opéré par l'Insee, fin 2004, selon lequel 13% des adultes aquitains éprouveraient des difficultés face à l'écrit, **la lutte contre l'illettrisme** doit être soutenue. Les ateliers de formation de base, de par leur proximité géographique mais par leur compétence spécifique dans ce domaine, représentent l'une des réponses les plus appropriées.

- l'accès aux actions de formation et d'insertion professionnelle des **personnes handicapées** sera maintenu tout particulièrement en recherchant l'adaptation des réponses de droit commun aux difficultés particulières de ce public.

3.3 Actions visant à contribuer à la cohésion sociale :

Les collectivités territoriales qu'elles soient départementales particulièrement pour les bénéficiaires du RMI ou infra départementales, engagent des moyens importants pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté de leurs territoires; ainsi le FSE doit il contribuer à cet objectif dans les cadres suivants :

- **les plans locaux d'insertion et d'emploi** ont fait preuve, en aquitaine, depuis plusieurs années, de leur savoir faire dans les domaines suivants :
 - ingénierie de parcours d'insertion professionnelle
 - accompagnement vers l'emploi des publics en difficulté
 - offre de services individualisés en matière de recrutement à destination des employeurs
 - ingénierie d'actions et d'initiatives locales en réponse aux besoins locaux
 - organisation et animation du partenariat local et des réseaux d'acteurs

En prenant en compte les spécificités de leurs territoires, les PLIE ont constamment su imaginer des réponses rapides aux besoins des bénéficiaires et des employeurs. Pour ces raisons, et en lien étroit avec les maisons de l'emploi, là où il en existe, l'action des PLIE doit pouvoir continuer à mobiliser du FSE.

- **Les plans départementaux d'insertion** : les départements, du fait des différentes phases de décentralisation, se trouvent au cœur de la lutte contre les exclusions, de l'insertion et du soutien aux plus défavorisés. Si les publics bénéficiaires du RMI doivent constituer l'essentiel des préoccupations de ces collectivités, ces dernières souhaitent pouvoir développer des actions préventives visant à éviter la reproduction ou l'inscription dans le RMI. Le développement des services de proximité tant dans les réponses qu'il apporte à l'évolution de notre société que en tant que gisement d'emploi pour l'insertion

des publics les plus en difficulté, est l'un des domaines sur lequel les conseils généraux entendent se mobiliser.

3.4 **Lutte contre la discrimination raciale** : le choix a été, plutôt que de traiter séparément ce point, de l'inclure dans le volet où cette question est la plus sensible à savoir l'accès à l'emploi et donc dans le cadre de la priorité 2.

Priorité 4

Investir dans le capital humain

4.1 - **Soutien des innovations et des adaptations pédagogiques** : plusieurs pistes sont envisagées :

- par le rôle central que devra jouer **l'institut régional d'orientation sur les métiers (IROM)** qui rassemblera l'ensemble des partenaires concernés par l'orientation, l'IROM favorisera une meilleure coordination des différents systèmes d'orientation et par conséquent une plus grande efficacité.
- La formation représente le meilleur atout pour une insertion professionnelle réussie et durable ; encore faut-il s'assurer de la **qualité des prestations dispensées** ; les réflexions déjà entamées sur ce sujet doivent être poursuivies. De même, un programme spécifique visera à développer et à mettre en œuvre **des démarches innovantes sur le plan pédagogique**, afin de faciliter l'accès des demandeurs d'emploi et des salariés aux nouvelles technologies et aux dispositifs de professionnalisation.
- **La formation ouverte et à distance (FOAD)**, dans la panoplie des moyens de formation, représente une avancée considérable de l'accès de la formation au plus grand nombre et favorise notamment le désenclavement de certaines zones peu ou pas dotées d'outils de formation. Tout ne peut toutefois pas se faire sous forme de FOAD ; les efforts sur les systèmes de transmission de ce type de formation, comme sur les contenus pédagogiques doivent être poursuivis.
- Une démarche transversale pour la **promotion de la qualification** sera entreprise visant à permettre un accès facilité aux certifications du ministère du travail et, en relation avec les branches professionnelles, la mise en place de certifications de qualifications professionnelles sera favorisée pour répondre à la demande des entreprises notamment dans le secteur de l'industrie.

4.2 - **Développement des mesures d'ingénierie en matière de formation,**

- En cohérence avec ce qui se fera avec l'aide du FEDER, la mise en place des **centres de transfert de technologie et de compétences (CTTC)** doit être poursuivie. Les CTTC proposeront un ensemble d'actions de transfert de technologie et de compétences entre le monde de l'enseignement et le monde

économique qui mobiliseront les outils de la recherche développement et de l'ingénierie des compétences et de la formation.

Priorité 5

Partenariat et mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion

5.1 Bonne gouvernance territoriale et dialogue social :

Il s'agira là de décliner des moyens favorisant au niveau local le relais et la déclinaison des dispositifs de négociation nationale.

La politique du travail ne peut se construire et s'appliquer sans la participation active des partenaires sociaux. Ceux-ci doivent être associés à sa conception, tant pour le choix des priorités que pour l'élaboration des diagnostics et plans d'action locaux. Beaucoup dépend du dynamisme et de la qualité du dialogue social, qu'il s'agit d'encourager et de soutenir dans ses principaux champs.

5.2 Accès aux financements européens des petits porteurs de projets,

L'expérience de la mesure 10B du programme objectif 3, 2000/2006 intitulée « appui aux micro projets associatifs » a été tout à fait positive. En effet, la complexité de la mobilisation des fonds européens aurait pu, s'il n'y avait une telle mesure, exclure de fait les petites structures pour la plupart associatives. Or ce serait sans doute se priver de bon nombre d'actions innovantes dans les domaines de l'insertion et de la formation que de ne pas faire appel à ces micro structures. Le projet serait de poursuivre ce qui a été fait dans le programme précédent en ouvrant le partenariat aux collectivités territoriales qui souhaiteraient s'y associer.

5.3 Promotion de l'utilisation des TIC dans les zones susceptibles de subir la fracture numérique :

Il s'agira d'appuyer le développement des P@T (Point d'accès à la téléformation) par des actions d'ingénierie, des outils méthodologiques et des pratiques de capitalisation et de mettre en place une animation régionale .

Priorité 6

Actions innovantes, transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale

- **Renforcer les coopérations transnationales pour la mobilité** : il s'agira de favoriser la mobilité des stagiaires de la formation professionnelle et de l'apprentissage.